

La voie vers l'expérience pratique

Vous avez terminé l'examen **NCLEX**<sup>®</sup>,  
mais vous avez des questions...

## FAQ sur l'examen **NCLEX**<sup>®</sup>

### Comment les résultats sont-ils traités?

Pour assurer la qualité du processus, chaque examen NCLEX<sup>®</sup> est évalué deux fois : une première fois par l'ordinateur au centre d'examen, puis une seconde fois après que le dossier de l'examen ait été transféré à Pearson VUE.

Les résultats des candidats sont transmis par voie électronique à l'organisme de réglementation des soins infirmiers (ORSI) de la juridiction où le candidat a déposé sa demande de licence ou d'immatriculation professionnelle. Chaque ORSI a développé sa propre procédure de distribution des résultats aux candidats. La réception des résultats officiels peut prendre jusqu'à six semaines. N'appellez pas Pearson VUE, le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN<sup>®</sup>) ou votre ORSI pour obtenir les résultats car ils ne seront pas communiqués par téléphone.

### Qu'est-ce que le nombre de questions auxquelles j'ai répondu m'apprend sur mes résultats?

Il est important de comprendre que la longueur de votre examen NCLEX ou le nombre de questions auxquelles vous avez répondu ne sont pas des critères de résultat de réussite ou d'échec. Un candidat dont l'examen est relativement court peut réussir ou échouer; et un candidat dont l'examen est long peut réussir ou échouer.

Chaque candidat, indépendamment de la longueur de son examen, a amplement l'occasion de démontrer ses véritables capacités et reçoit un examen conforme au Plans de l'examen NCLEX. Les examens de nombreux candidats se termineront avant que le nombre maximum de questions ait été administré.

N'ayez aucune inquiétude si vous remarquez que votre examen se termine avant ou après celui d'autres candidats. La durée de l'examen est déterminée uniquement par votre performance à l'examen. Les différences de longueur d'examen entre chaque candidat sont une illustration de l'examen adaptatif informatisé (CAT) au travail.

### Et si je manque de temps?

Si le candidat manque de temps pour atteindre le nombre maximum de questions, l'ordinateur n'a pas pu décider si le candidat a réussi ou échoué avec une certitude de 95 %. D'autres critères sont utilisés :

- Si le candidat n'a pas répondu au nombre minimum de questions, il échoue à l'examen.
- Si le candidat a répondu au moins au nombre minimum de questions requis, l'estimation finale des capacités sera basée sur toutes les réponses données avant l'expiration du temps de l'examen. Si le score est égal ou supérieur à la norme de réussite, le candidat est reçu; dans le cas contraire, il est recalé.

### Et si j'échoue à l'examen?

Les candidats qui ne réussissent pas le NCLEX recevront un rapport de performance du candidat (CPR), qui indique leurs points forts et faibles relatifs dans les domaines de contenu des Plans de l'examen NCLEX. Ce rapport est fourni pour aider les candidats à préparer leur prochain examen.

Il doit s'écouler au moins 45 jours sans examen entre chaque examen. Ce délai est déterminé par chaque organisme de réglementation des soins infirmiers et par le NCSBN.

Vous pouvez communiquer à tout moment avec votre organisme de réglementation des soins infirmiers pour obtenir les formulaires et les renseignements nécessaires. Toutefois, une fois déclarée admissible par votre organisme de réglementation des soins infirmiers, votre nouvelle autorisation d'examen (ATT) ne sera pas valable tant que le nombre de jours requis entre les examens ne sera pas écoulé.

# FAQ sur l'examen NCLEX® suite...

## Que devrais-je savoir en cas de problèmes éventuels d'administration de l'examen NCLEX?

Si vous avez des problèmes à signaler ou des plaintes à formuler concernant l'examen NCLEX ou son administration, veuillez communiquer avec le NCSBN dans les deux semaines suivant votre examen. Les coordonnées sont fournies à la dernière page du présent document.

Pour les renseignements d'ordre général et les foires aux questions concernant le NCLEX, veuillez consulter le [site Web](#) du NCLEX .

## Confidentialité de l'examen NCLEX

Les candidats doivent être conscients et comprendre que la divulgation de toute question d'examen, avant, pendant ou après l'examen, constitue une infraction à la loi. Tout non-respect des règles de confidentialité ou des directives applicables aux candidats peut entraîner des poursuites pénales ou civiles, ainsi que des mesures disciplinaires de la part de l'organisme de réglementation, y compris le refus de délivrer une licence ou une immatriculation professionnelle.

Si vous êtes au courant d'une tentative de compromission du processus NCLEX ou si vous avez été témoin d'une telle tentative, veuillez en informer le groupe de sécurité de l'examen NCLEX.

Vous pouvez signaler tout comportement suspect en procédant comme suit :

- **Communiquer** avec le NCSBN par téléphone en composant le 1 866 293-9600; ou par
- **Courriel** à l'adresse suivante : [examssecurity@ncsbn.org](mailto:examssecurity@ncsbn.org).



National Council of State Boards of Nursing, Inc. (NCSBN®)

111 E. Wacker Drive, Suite 2900,

Chicago, IL 60601-4277 États-Unis

[www.ncsbn.org](http://www.ncsbn.org) | [info@ncsbn.org](mailto:info@ncsbn.org)

Numéro sans frais du Service des examens : 866 293-9600



## Service de résultats rapides NCLEX®

De nombreux organismes de réglementation des soins infirmiers participent au service de résultats rapides. Les résultats ne sont pas officiels et sont disponibles dans les 48 heures ouvrables après votre rendez-vous. Seul votre organisme de réglementation des soins infirmiers peut émettre vos résultats officiels. Pour accéder à vos résultats rapides, consultez votre compte Pearson VUE. Le coût est de 7,95 \$, payable par carte de crédit, de débit ou carte prépayée. Communiquez avec Pearson VUE en composant le 1 866 496-2539 si vous ne pouvez pas trouver votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Les résultats rapides ne sont pas accessibles dans tous les États des États-Unis et sont réservés aux candidats faisant une demande de licence ou d'immatriculation professionnelle au Canada ou en Australie.